|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C17/67-F** |
| **14 mars 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| améliorer la stabilité et la prévisibilité des bases financières de l'Union | |

|  |
| --- |
| Résumé  Dans le rapport relatif à l'UIT qu'il a établi en 2016, le Corps commun d'inspection (CCI) a noté ce qui suit (Recommandation 5) "le Secrétaire général devrait élaborer un plan global pour améliorer la stabilité et la prévisibilité de la base financière de l'Union en incluant des possibilités pour augmenter les produits et des propositions de mesures d'économies et le présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017".  Suite à donner  Le Conseil est invité à **examiner** et à **approuver** le plan, afin de s'en servir comme base pour améliorer la stabilité et la prévisibilité des bases financières de l'Union, en prévoyant des possibilités d'accroître les recettes et des propositions de mesures d'économies, et à tenir compte des principes énoncés dans l'Annexe 1.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *Documents* [*C16/49*](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0049/en) *et* [*C17/50*](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0050/en) |

# 1 Introduction

Dans le rapport relatif à l'UIT qu'il a établi en 2016, le Corps commun d'inspection (CCI) a noté ce qui suit (Recommandation 5) "le Secrétaire général devrait élaborer un plan global pour améliorer la stabilité et la prévisibilité de la base financière de l'Union en incluant des possibilités pour augmenter les produits et des propositions de mesures d'économies et le présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017."

Le CCI a formulé plusieurs suggestions connexes, en invitant notamment le Secrétariat à renforcer l'établissement de rapports et en notant qu'une stratégie de mobilisation des ressources de l'organisation serait utile à l'UIT. A cette fin, le Secrétariat examine actuellement les méthodes d'établissement de rapports en vigueur et leur apportera des améliorations, le cas échéant, pour veiller à ce que les Etats Membres disposent d'informations détaillées et facilement accessibles sur la situation de toutes les contributions financières.

Dans son rapport, le CCI soulignait que "les charges de l'UIT ont augmenté de 7,2%, passant de 608,2 millions CHF (2004-2007) à 637 millions CHF (2012-2015, estimation), mais sont restées systématiquement plus basses que les montants budgétisés", et ce malgré le fait que l'UIT est de plus en plus sollicitée pour mener à bien d'autres activités de façon à apporter un appui aux Etats Membres. Dans son rapport, le CCI notait également ce qui suit: "Pendant de nombreuses années, la Conférence de plénipotentiaires a souligné le besoin d'accroître les ressources de l'Union … Etant donné que les plans de création de produits n'ont pas engendré de résultats suffisants, les Etats Membres se sont prononcés en faveur d'une mise en oeuvre active de mesures d'efficacité et d'économies pour améliorer les perspectives financières de l'UIT". On constate une baisse de 38,9 millions CHF (5,77%) si l'on compare le montant cumulé des budgets pour la période 2000‑2003 (674,6 millions CHF) avec les prévisions pour la période 2016-2019 (635,7 millions CHF). "Les projections utilisant le taux d'inflation de l'OCDE révèlent une diminution réelle de 20% du budget, une réduction des charges de 12% et une baisse des produits de 17% entre les exercices biennaux 2004-2005 et 2014-2015."

Le document d'information [CWG-FHR-INF 7/1](http://www.itu.int/md/S17-CLCWGFHRM7-INF-0001/en) fait le point de la situation actuelle des recettes A.

Le présent document fait suite à la Recommandation 5 du CCI. Le plan présenté ci-dessous tient compte des commentaires formulés par les délégués lors de la réunion de 2017 du GTC-FHR. Ce plan sera défini plus en détail, mis à jour et amélioré compte tenu des données d'expérience et des commentaires communiqués par les Etats Membres. Les aspects suivants sont traités dans ce plan: stratégie de mobilisation de ressources, lignes directrices relatives au parrainage, création de recettes et économies et diversification de l'appui financier.

# 2 Stratégie de mobilisation des ressources

Afin de progresser dans la définition d'une stratégie de mobilisation des ressources de l'organisation, le Conseil est invité à examiner les principes énoncés dans l'[Annexe 1](#Annex1).

# 3 Lignes directrices relatives au parrainage

En raison de la réduction des ressources au titre du budget ordinaire, l'UIT s'efforce de plus en plus de mobiliser des fonds pour les activités liées aux manifestations dans le cadre de parrainages. Si les parrainages permettent à l'UIT d'obtenir de ressources, ils ne sont pas sans risques. On trouvera [ici](http://www.itu.int/en/council/Documents/2017/ITUSponsorshipguidelines.docx) des lignes directrices relatives au parrainage pour remédier aux risques potentiels, tout en tirant le plus grand parti possible des avantages découlant de nouvelles possibilités de parrainage. Le Conseil est invité à prendre note de ces lignes directrices et à faire part de ses commentaires sur ce sujet.

# 4 Générer des recettes et réaliser des économies pour renforcer le budget ordinaire de l'UIT

Le Secrétaire général a été chargé par la PP-14 (Résolution. 158 (Rév. Busan, 2014)) d'étudier et de recommander au Conseil, par l'intermédiaire du GTC-FHR, des options permettant de dégager des recettes. La direction de l'UIT a créé un groupe interne, présidé par le Vice-Secrétaire général, et l'a chargé d'étudier cette question et de formuler des propositions. Ces propositions figurent dans l'[Annexe 2](#Annex2). Ce groupe a également mis en évidence les économies qui pourraient être réalisées compte tenu de chacun des éléments énumérés dans l'Annexe 2 de la Décision 5 de la PP-14. Grâce à ces efforts, le budget pour l'exercice 2016-2017 est équilibré. Un document distinct [[CWG‑FHR 7/5](http://www.itu.int/md/S17-CLCWGFHRM7-C-0005/en)] énumère les mesures d'économie prises. Les principales sources d'économies potentielles sont les suivantes: possibilité de centraliser les tâches administratives, c'est-à-dire finances, ressources humaines et enregistrement, tenue en parallèle de manifestations; environnement de travail sans papier à l'UIT et poursuite de la réduction du nombre d'emplois permanents.

# 5 Diversification de l'appui financier

Le rôle de plus en plus important que jouent les grandes fondations constitue l'une des évolutions majeures qu'a connues l'environnement international de la collecte de fonds ces dernières années. La contribution de 2 millions CHF apportée par la Fondation Gates pour soutenir les travaux de l'UIT sur les services financiers numériques est un succès qu'il faut mettre à profit. Bien souvent, les fondations (et les sociétés) préfèrent fournir leurs contributions à une entité ayant un statut d'organisme caritatif reconnu. Tel est le cas des Etats-Unis, qui comptent un très grand nombre de fondations**.** Afin de diversifier les sources de financement, le Secrétariat étudie la possibilité de nouer un partenariat avec une entité ayant déjà un statut d'organisme caritatif aux Etats-Unis, dans le but d'inciter des fondations et des sociétés établies aux Etats-Unis à soutenir des projets et initiatives de l'UIT. Si ce projet aboutit, l'UIT pourrait éventuellement créer sa propre entité/son propre fonds spécial ayant un statut d'organisme caritatif aux Etats-Unis, comme l'ont déjà fait l'UNICEF et d'autres institutions du système des Nations Unies. Cette approche pourrait également être étudiée dans d'autres pays.

# 6 Conclusions

Sur la base des discussions du Conseil à sa session de 2017, le plan décrit ci-dessus sera amélioré et élaboré plus avant, afin de servir de base à l'amélioration de la stabilité et de la prévisibilité des bases financières de l'Union, et comprendra des options permettant d'accroître les recettes et de réduire les coûts.

ANNEXE 1

Proposition: Principes régissant la mobilisation des ressources

1) Définir la portée: dans le contexte de l'UIT, la "mobilisation des ressources" désigne les possibilités de dégager des recettes sous toutes leurs formes, y compris les recettes provenant du budget ordinaire et les contributions extrabudgétaires.

2) Fixer des priorités: les contributions mises en recouvrement provenant des Etats Membres de l'UIT, qui constituent la principale source de recettes de l'UIT, devraient bénéficier de la priorité absolue pour la mobilisation des ressources. Ces contributions sont fournies en vue d'appuyer un Plan stratégique approuvé ainsi que sa mise en oeuvre dans le cadre de Plans opérationnels, au moyen du budget ordinaire de l'UIT. En conséquence, les Etats Membres sont encouragés à accorder la priorité à leurs contributions mises en recouvrement, pour qu'elles constituent la principale assistance financière fournie à l'UIT, en maintenant ces contributions ou, lorsque cela est possible, en les augmentant avant d'envisager de mettre à disposition des ressources pour des activités n'entrant pas dans le cadre du budget ordinaire de l'UIT. A cette fin, le Secrétariat encouragera, dans toute la mesure possible, les entités extérieures autres que les membres de l'UIT à apporter un appui sous la forme de contributions extrabudgétaires et de contributions volontaires, pour compléter les ressources fournies par les membres.

3) Garantir la transparence: tous les membres devraient être informés des possibilités qui s'offrent aux membres de l'UIT et aux autres entités d'appuyer des activités additionnelles, dans le cadre de campagnes de mobilisation des ressources, et les avantages qu'en retirent le partenaire/bailleur de fonds devraient être limités et conformes aux règles et procédures de l'UIT, y compris en ce qui concerne le protocole et la pratique courante suivie à l'UIT.

4) Respect des principes de l'ONU: pour compléter l'appui apporté par ses membres, l'UIT acceptera les financements provenant d'entités dont le comportement est conforme aux [principes de l'ONU](https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles), notamment dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement et de la lutte contre la corruption, ou de nouer des partenariats avec de telles entités. L'UIT appliquera un processus de sélection fondé sur la diligence due, conformément aux lignes directrices et aux [bonnes pratiques de l'ONU](https://business.un.org/en/documents/guidelines), pour déterminer s'il y a lieu d'accepter ou non un financement d'une entité non membre de l'UIT ou d'établir un partenariat avec une telle entité.

5) Atteindre les objectifs de l'UIT: l'objectif des accords de financement (ou de la contribution en nature/du partenariat) doit être conforme aux objectifs généraux de l'UIT, tels qu'ils sont énoncés dans la Constitution et la Convention de l'UIT ainsi que dans le Plan stratégique de l'Union.

6) Clarifier les rôles et responsabilités: l'accord de financement/partenariat doit être fondé sur une compréhension claire des rôles et attentes respectifs, assortie d'une obligation de rendre des comptes et d'une répartition claire des responsabilités entre l'UIT et le bailleur de fonds/partenaire.

7) Protection de la réputation de l'UIT: les accords de financement/partenariat ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité, à l'indépendance et à l'impartialité de l'UIT, ni conférer un avantage indu. En particulier, ces accords ne doivent pas indiquer ou laisser entendre qu'un bailleur de fonds/partenaire, ses politiques, ses produits ou ses services sont directement ou indirectement cautionnés. En outre, une distinction claire doit être établie entre la mobilisation des ressources/le partenariat et la passation de marchés.

ANNEXE 2

Domaines dans lesquels des recettes pourraient être dégagées

|  |  |
| --- | --- |
| Domaine privilégié | Mesures à prendre |
| **Prix du marché pour certains numéros + droit de gestion annuel** | Analyse de marché complète des ressources de numérotage: ressources de numérotage internationales (par exemple indicatifs de pays E.164, SANC[[1]](#footnote-1), environ dix types de numéros). Ressources de numérotage universelles (par exemple numéros UIFN[[2]](#footnote-2), environ six types de numéros). Etudier les services à valeur ajoutée que l'UIT pourrait fournir. |
| [**Lutte contre la contrefaçon des publications maritimes**](https://www.youtube.com/watch?v=TnDEMP36in4&t=105s) | Elaborer un projet pilote. Convenir de la question à examiner, des objectifs, de la portée et du calendrier du projet pilote, par exemple lutte contre la contrefaçon des publications, à commencer par les publications maritimes. |
| **Recettes pour des projets** | Analyser l'évolution de l'environnement du financement et renforcer les efforts de mobilisation des ressources de l'UIT pour les projets dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT-17. |
| **Accroître le nombre de Membres de Secteur contribuant à taux plein** | Dresser une liste des principales entreprises potentielles et mettre en oeuvre une stratégie de communication en coordination avec les Etats Membres, l'accent étant mis non seulement sur le secteur des TIC, mais aussi sur les secteurs de l'automobile, de la santé et des finances. |
| **Forums et manifestations** | Analyser les manifestations actuelles de l'UIT suscitant un grand intérêt auprès des entreprises. Procéder également à des études de marché et à des analyses, y compris à des analyses comparatives avec les concurrents potentiels. |
| **Conformité** | Mener des analyses et des travaux de recherche pour identifier les mesures permettant de générer des recettes. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. SANC: code de réseau pour l'accès au service. [↑](#footnote-ref-1)
2. UIFN: numéro universel du service de libre appel international. [↑](#footnote-ref-2)